

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 1^{er} avril 2025 à 14H00

Séance n°3

- Sur 38 membres,

Etaient présents ou représentés les 31 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
 M. Stéphane AZOULAY
 Mme Claudine BATAZZI
 M. Luc PRONZATO
 Mme Barbara MEAZZI
 M. Marc DALLOZ

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
 Mme Céline MASONI-LACROIX
 Mme Sarah LABAT-JACQMIN
 M. William TATINIAN
 M. Serge MILAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
 Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Etudiants

M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
 Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM
 M. Frédéric FONTAINE-DEBIZET, CNRS

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Stéphane MAZEVET, OCA
 M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

2

Représentant du CHU de Nice

M. Yoann LAGORCE, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Cécile AYERBE à M. Serge MILAN
 Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN à M. Stéphane AZOULAY
 M. Erwan PHILIPPE à M. Luc PRONZATO
 M. Didier FORCIOLI à M. Luc PRONZATO
 Mme Alicia TEIXEIRA ALVES à M. Maxime GRANGE
 M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER
 Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Marc DALLOZ
 M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06 à M. Marc DALLOZ
 M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Jeanick BRISSWALTER
 M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Stéphane AZOULAY

Etaient absents ou excusés les 7 membres suivants

Mme Elise TOSI, SKEMA
 M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
 Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Flavio CONTAT

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Benjamin SEROR, Présidence
Mme Elodie AUDA, DAJIM
M. Boualem ALIOUAT, IUT
M. Julien ANDRIEU, EUR ODYSSEE
M. Pierre BARONE, DVU
Mme Laetitia COCHIN, VP Vie Etudiante et de Campus
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 heures.

PREAMBULE

Retrait de trois points de l'ordre du jour :

- 3
- 1) Additif à la volumétrie de la campagne d'emploi 2025 des enseignants-chercheurs : volet repyramidage
 - 2) Cadrage des modalités de CDisation anticipée
 - 3) Adoption du rapport social unique 2023

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Autorisation d'achat d'une gerbe funéraire d'un montant de 163,63 euros HT

QUESTION FINANCIERE

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GERBE FUNERAIRE

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY indique que le montant de référence autorisé pour l'acquisition d'une gerbe de fleurs funéraire ayant été dépassé par le laboratoire, cette dépense doit, en conséquence, faire l'objet d'une approbation en séance.

L'achat d'une couronne funéraire d'un montant de 163,63 euros HT pour le décès du Professeur Emérite d'Université Côte d'Azur, M. Edward Lorenz, est approuvé à l'unanimité des voix.

II – QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

5) PRESENTATION DU BILAN CVEC 2024 ET ADOPTION DES PERSPECTIVES 2025

Présentations de Mme Laetitia COCHIN, Vice-Présidente Vie Etudiante et de Campus et M. Pierre BARONE Directeur de la Vie Universitaire

Mme Laetitia COCHIN précise que la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est acquittée chaque année par l'ensemble des étudiants, à l'exception des bénéficiaires de bourses. Il s'agit d'une contribution obligatoire destinée à financer des actions relevant de thématiques définies par l'État, lesquelles sont ensuite déclinées au sein de l'Université. La gestion de cette taxe s'effectue en interne, à travers une Commission dédiée, laquelle s'est réunie le 24 février 2025. Cette instance doit soumettre au Conseil d'administration un rapport portant sur le bilan de l'année écoulée, les perspectives à venir ainsi que la programmation des actions futures. Il est à noter que cette Commission présente la particularité d'être composée majoritairement – à hauteur de plus de 50 % – d'étudiants.

S'agissant du bilan pour l'année 2024, ce sont 29749 étudiants qui ont réglé la CVEC. Sur les 100 euros versés directement au CROUS, 74 euros par étudiant ont été restitués à l'Université. Le transfert des fonds s'effectue en deux temps, respectivement en janvier et en juillet. Le budget global collecté pour l'année dépasse ainsi les deux millions d'euros.

4 Dans le cadre de l'accueil des étudiants, neuf «Villages de la vie étudiante» ont été organisés. Ces manifestations, désormais bien ancrées dans les usages universitaires, consistent à aller à la rencontre des étudiants sur les différents campus afin de leur présenter l'ensemble des services dédiés à la vie étudiante et financés grâce à la CVEC. Les actions de communication à destination du public étudiant ont été sensiblement renforcées. À titre d'exemple, une vidéo de présentation des grands axes thématiques a été diffusée dans les amphithéâtres lors de la prérentrée, invitant les étudiants à découvrir les dispositifs proposés au sein des villages. Par ailleurs, un dispositif expérimental de mentorat d'accueil a été mis en place, reposant sur le volontariat. Trente étudiants de première année en droit ont ainsi été accompagnés par un mentor, dans une démarche d'intégration et de suivi personnalisé tout au long du semestre. Un bilan de cette expérimentation sera dressé afin d'évaluer l'opportunité de son renouvellement.

En ce qui concerne la vie des campus, plusieurs projets s'inscrivent dans une dynamique de développement durable et d'écoresponsabilité. Deux d'entre eux ont vocation à s'inscrire dans la durée. Le champ de l'égalité constitue également un axe important, avec la mise en œuvre de nombreuses actions, notamment dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations. Une formation a par ailleurs été dispensée à destination des associations étudiantes et des Bureaux des Étudiants (BDE).

Sur le plan social, l'Université a poursuivi la mise en œuvre d'actions récurrentes tout en initiant de nouvelles initiatives. Sont ainsi concernés : le soutien financier aux épiceries solidaires, le cofinancement d'un restaurant solidaire, l'inauguration d'un frigo partagé sur le campus de Cannes, ainsi que l'installation d'un dressing solidaire sur le campus de Carlone. La campagne de lutte contre la précarité menstruelle demeure quant à elle toujours active. Des distributeurs

de protections périodiques gratuites ont été installés sur les différents campus. Le dispositif de prêt d'ordinateurs dans les bibliothèques universitaires se poursuit également. Enfin, l'année a été marquée par un total de 1488 rendez-vous entre les étudiants et les assistantes sociales.

Sur le volet santé, l'Université a pour mission de garantir un accès effectif aux soins ainsi qu'à la prévention pour l'ensemble de ses étudiants. À cet effet, elle dispose d'un centre de santé universitaire, qui a enregistré plus de 13000 consultations en 2024, couvrant la médecine générale, les entretiens psychologiques ainsi que les bilans de prévention. L'un des avantages majeurs pour les étudiants réside dans l'absence totale d'avance de frais. Par ailleurs, les «villages santé sexuelle» sont reconduits annuellement sur les différents campus, témoignant d'un engagement renouvelé en matière de santé publique. Des formations de premiers secours en santé mentale, ouvertes tant aux étudiants qu'aux personnels de l'établissement, ont permis de former 140 personnes, dont une centaine d'étudiants. Ces sessions ciblent notamment les associations étudiantes et les bureaux des étudiants (BDE). Des campagnes de sensibilisation à la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles sont également conduites. À cela s'ajoute la présence sur les campus d'étudiants relais santé, véritables vecteurs d'information et de proximité.

Sur le plan sportif, l'Université déploie une politique ambitieuse : 12500 étudiants ont bénéficié d'activités encadrées par 80 enseignants et intervenants, totalisant 8400 heures de pratique et 78 sorties sportives au cours de l'année 2024. Cette dynamique est rendue possible grâce à la possession d'infrastructures sportives propres, dont certaines ont été rénovées ou nouvellement installées. Un accompagnement spécifique est également assuré en faveur des sportifs de haut niveau, dans une logique d'excellence et de soutien individualisé.

5

S'agissant de la vie culturelle, la programmation, majoritairement financée par la CVEC, rencontre un vif succès auprès des étudiants, traduisant un réel engouement. Des partenariats ont été tissés avec des structures culturelles locales, et diverses initiatives artistiques, telles que la réalisation de fresques, ont vu le jour en 2024. L'objectif affirmé est de favoriser l'accès du plus grand nombre aux spectacles vivants, en envisageant notamment la mise en place de navettes permettant un retour sécurisé des étudiants. Par ailleurs, dix ateliers de création — autour de l'écriture, de la danse, du cinéma, entre autres — ont été proposés sur des thématiques variées, offrant aux étudiants la possibilité d'obtenir des bonus lorsqu'ils s'y inscrivent pour l'année entière. 400 étudiants y ont pris part, accompagnés par une dizaine d'intervenants. Une restitution de ces projets est organisée chaque année, valorisant les productions étudiantes.

Sur le volet ressources humaines, la CVEC permet le financement de deux postes à temps plein : un chargé de la programmation, de la production et des partenariats, ainsi qu'une chargée des publics et de la communication. Ce dispositif est complété par six ambassadeurs culture, un alternant, et plusieurs emplois étudiants mobilisés en appui aux actions de communication.

En ce qui concerne le soutien à la vie associative et étudiante, trois conventions ont été conclues avec des associations, tandis qu'une quatrième est en cours de rédaction. Cinq commissions des initiatives étudiantes se sont tenues en 2024, soutenant 47 projets variés pour un montant global de 105000 euros. Un forum des associations étudiantes ainsi qu'une journée d'accueil ont également été organisés afin de favoriser la cohésion et la dynamisation du tissu associatif.

En ce qui concerne les perspectives 2025, au 18 novembre 2024, 26379 étudiants avaient déjà réglé la CVEC. Le premier versement, effectué en janvier 2025, s'élevait à 1 213 434 euros, correspondant à un reversement de 46 euros par étudiant. Il est envisagé de renforcer la communication autour des services dédiés à la vie étudiante et de l'usage de la CVEC, en particulier via la mise en place d'un guichet itinérant. Ce dernier serait animé par des étudiants se déplaçant sur les différents campus afin de diffuser l'information et de faire remonter les besoins et retours du terrain.

La présentation du bilan CVEC en Conseil des étudiants est souhaitée, de même que la valorisation des réalisations financées par ce biais, afin d'assurer une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds. Il est également projeté de développer davantage l'offre en matière de vie étudiante (santé, sport, etc.) et de renforcer la participation étudiante, notamment à travers des focus réguliers, en lien avec la Vice-Présidence Étudiante.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des partenariats territoriaux, dans une volonté de consolider l'offre globale en faveur de la vie étudiante.

Sur le plan de la santé, l'Université ambitionne de développer la téléconsultation, avec un élargissement des plages horaires afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants.

En matière de vie associative, l'objectif est de maintenir la dynamique actuelle, tout en consolidant l'offre de formations, qui pourraient devenir obligatoires pour certaines fonctions ou responsabilités associatives.

6

Sur le volet sportif, il est prévu de poursuivre la diversité des pratiques proposées, de favoriser l'émergence d'un axe sport/santé/bien-être en lien avec le centre de santé universitaire, tout en continuant à moderniser les installations existantes et à en créer de nouvelles. Le dispositif d'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau Universitaires (SHNU) devrait également être renforcé.

Côté culture, les aménagements d'espaces dédiés à la création se poursuivront, notamment sur le site du 109. Un festival de la création émergente pourrait voir le jour, dans l'objectif de mieux faire rayonner la production artistique étudiante. La programmation culturelle tendra à se croiser davantage avec les enjeux de l'Université, dans une logique de cohérence et d'enrichissement mutuel.

Concernant l'accueil des étudiants, il est envisagé de continuer à améliorer les espaces de vie sur les campus, de développer les animations et d'intensifier l'accompagnement, en particulier pour les étudiants néo-entrants et internationaux. Le dispositif de mentorat sera ainsi renforcé, et un tiers lieu est en cours d'ouverture sur le campus de Saint-Jean-d'Angély.

Enfin, sur le volet social, plusieurs actions supplémentaires sont envisagées : l'installation d'un frigo solidaire sur le campus de Saint-Jean-d'Angély, la mise en place d'ateliers animés par les assistantes sociales, le lancement d'une seconde campagne de collecte pour le dressing solidaire, ainsi que l'organisation d'un séminaire d'accueil pour les ambassadeurs et les étudiants relais santé.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN salue les actions menées en matière de santé, en particulier l'engagement sur les questions de prévention. Elle insiste sur l'importance de la sensibilisation sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et souligne qu'une attention particulière doit

également être portée à la prévention des addictions, de l'alcool et des stupéfiants. Elle suggère un travail renforcé et plus régulier sur ces sujets.

Mme Laëtitia COCHIN confirme que des réflexions sont en cours à ce sujet afin de renforcer ces dispositifs.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN exprime son inquiétude concernant le montant du budget consacré à l'accompagnement social, qu'elle juge insuffisant au regard de la précarité croissante et de la détresse vécue par certains étudiants.

Mme Laëtitia COCHIN répond que le sujet est suivi de près et fait l'objet de commissions régulières. Elle rappelle que les actions menées par l'université viennent compléter celles du CROUS.

M. Pierre BARONE précise que le budget consacré à l'accompagnement social a presque doublé ces dernières années. Il souligne également qu'une partie des actions sociales sont intégrées dans d'autres volets, notamment celui du sport, et qu'il est donc important d'avoir une lecture transversale des actions et des financements liés à la vie étudiante.

Un avis favorable du Conseil Académique du 6 mars 2025 a été rendu.

Le bilan 2024 et les perspectives 2025 des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus, sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix favorables, 4 voix défavorables et 3 abstentions.

7

III – QUESTION TRAVAUX CAMPUS

PROJET DE RACCORDEMENT DE CERTAINS CAMPUS AU RESEAU PUBLIC DE CHALEUR

Présentation de Mme Elodie AUDA, DAJIM

Mme Elodie AUDA explique qu'un projet de raccordement de plusieurs campus de l'Université Côte d'Azur au réseau public de chaleur est en cours, dans le cadre du plan France 2030. Ce plan vise à améliorer les performances énergétiques de l'Université en supprimant progressivement les énergies fossiles et en décarbonant les sources de chaleur, ce qui permettra une réduction des coûts de consommation.

Un réseau public de chaleur existe déjà sur la zone de Nice Est. Il est exploité par un concessionnaire privé structuré en deux filiales : Dalkia, en charge du réseau de Nice Est, et ENR, responsable du futur réseau Nice Valrose. La première partie de ce réseau est déjà opérationnelle, et le campus Pasteur est raccordé au réseau de Nice Est. L'objectif partagé entre la Métropole et l'Université est désormais de prolonger ce réseau depuis le campus Pasteur jusqu'à l'avenue de Valrose, afin de raccorder le campus Valrose.

Techniquement, le projet est piloté par la direction du Patrimoine. Sur le campus Pasteur, les équipements sont déjà en place. Des travaux de mise en conformité sont engagés sur la sous-station existante, située dans un local de la tour Pasteur, en raison d'une augmentation de puissance qui impose le respect de la réglementation applicable aux installations classées pour

la protection de l'environnement. Ce local va être désamianté et son habillage extérieur refait. À partir de cette sous-station, le nouveau réseau Nice Valrose sera acheminé en partie sur le terrain du campus Pasteur, puis sur la voirie publique de la ville de Nice, avant de descendre par l'avenue Valrose pour alimenter la bibliothèque universitaire, le gymnase et le bâtiment du Petit Valrose. Ce raccordement permettra de retirer les chaudières, de supprimer les cuves à fioul, et de réaliser des opérations de désamiantage. À terme, la quasi-totalité du réseau de chauffage du campus sera rénovée afin de raccorder d'autres bâtiments, jusqu'à ce que l'ensemble du campus Valrose soit connecté au réseau de chaleur.

Les travaux ont commencé sur le site de Pasteur en janvier 2025 et la mise en service est prévue pour la fin octobre 2026. Pour encadrer ce projet, trois conventions ont été soumises aux membres du Conseil d'administration lors de la dernière séance.

La première convention constitue le socle du partenariat entre l'Université et ENR. Elle autorise ENR à utiliser les sous-stations et les trois points de livraison du campus Valrose, situés dans des locaux universitaires. Elle autorise également le passage du réseau sur le terrain du campus Pasteur. Elle encadre la réalisation des travaux ainsi que la gestion du réseau, conçu pour durer au moins vingt ans. ENR est responsable de l'ensemble de l'opération, incluant le financement, la conception, la construction, puis l'entretien et l'exploitation du réseau. ENR reste propriétaire des installations, qu'il s'agisse des équipements présents dans les locaux de l'Université ou des tronçons du réseau qui passent en sous-sol ou en surface du campus Pasteur. Dans ce cadre, des servitudes seront mises en place et se substitueront à la convention.

8 Le deuxième contrat est celui de raccordement. Il précise l'engagement d'ENR à construire le réseau et à raccorder les bâtiments universitaires. Il détaille les conditions techniques du raccordement, le type de fluide fourni, les équipements, les modalités d'aménagement des sous-stations, les conditions de mise en service et de conformité, ainsi que la répartition des responsabilités en cas de dommages. Le montant du droit de raccordement s'élève à 720000 euros TTC, à la charge de l'Université.

Le troisième contrat concerne l'abonnement à long terme, en vigueur jusqu'en mars 2044. Sa durée correspond à celle de la concession du service public accordée par la Métropole. Ce contrat prévoit les spécificités techniques, notamment la puissance maximale souscrite et les obligations d'ENR en matière d'approvisionnement. Il fixe le tarif d'abonnement, comprenant une part fixe destinée à couvrir les frais liés à l'entretien, au renouvellement et à l'investissement, ainsi qu'une part variable indexée sur la consommation. Ce tarif tient compte de plusieurs déductions, notamment une subvention perçue par ENR, la cession par l'Université de ses certificats d'économie d'énergie, et le droit de raccordement déjà acquitté.

Enfin, une estimation financière permet d'évaluer les économies réalisées. Actuellement, la facture annuelle liée à l'utilisation du fioul s'élève à environ 650000 euros. Avec le passage au réseau de chaleur, la consommation de vapeur ramènerait ce coût à environ 565000 euros par an, soit une économie de 16 %, qui pourrait être amortie sur une période de sept ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Dates du prochain conseil d'administration : 13 mai 2025

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.